

# L'essentiel de A à Z

---

📄 <https://www.far-suisse.ch/fr/wichtiges-von-a-z/>



## Affiliation des entreprises

Les entreprises du secteur principal de la construction ont l'obligation de s'annoncer auprès de la Fondation FAR. Elles peuvent le faire par téléphone, par courrier ou à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la fondation ([Demande d'affiliation](#)).

L'entreprise reçoit alors un formulaire d'autodéclaration, sur la base duquel l'office de gestion de la Fondation FAR détermine l'assujettissement de l'entreprise au régime de la CCT RA.